

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.

Québec 20 Mars 1861.

PRESENTS : MM. Major Campbell, Président ; Capt. Rhodes, Président de l'Association Agricole du Bas-Canada ; J. C. Taché, O. E. Casgrain, Honorable L. V. Sicotte ; Honorable U. J. Tessier ; Rev. F. Pilote, professeur d'Agriculture au Collège de Ste. Anne de Kamouraska ; Rev. M. Langevin, professeur d'Agriculture à l'École Normale Laval ; F. M. F. Ossaye, professeur d'Agriculture à l'École Normale Jacques Cartier, J. Perrault, professeur d'Agriculture au Collège de Varennes.

Monsieur le Président, ayant déclaré la séance ouverte, proclame les noms des Membres nouvellement élus par les sociétés d'Agriculture de Comtés :

Jos. E. Turcotte Ecr. M. P. P, Trois-Rivières, Major Campbell, M. P. P. St. Hilaire, Honorable. U. J. Tessier, Québec, Honorable L. V. Sicotte, St. Hyacinthe.

La Chambre procède à l'élection des officiers pour l'année courante.

Sur proposition de M. J. Perrault, secondé par l'Honorable Tessier, l'Honorable L. V. Sicotte est unanimement élu Président et prend le fauteuil. Sur proposition du Major Campbell, secondé par l'honorable Tessier, O. E. Casgrain, Ecr. est unanimement élu Vice Président.

1o. Lecture d'une application du Comté de Portneuf ; demandant la permission d'organiser une société d'Agriculture dans ce Comté—Accordée.

2o. Lecture d'une application de la Cité de Montréal demandant la permission d'organiser une société d'Agriculture dans cette Cité—Accordée.

3o. La société d'Agriculture No. 1, du Comté de Charlevoix demande la permission d'employer ses fonds cette année à l'achat de grânes fourragères et de plâtre qu'elle distribuera entre ses membres. Cette demande est accordée et la société devra faire rapport des résultats produits.

4o. La société d'Agriculture du comté de Joliette fait la même demande et elle est accordée sous les mêmes conditions que celles faites à la Société d'Agriculture No. 1, du comté de Charlevoix.

5o. Lecture d'une application d'une partie du comté de Châteauguay, comprenant la paroisse de St. Martin, demandant la permission d'organiser une seconde Société d'Agriculture dans ce comté.

Sur proposition de l'honorable Tessier il est résolu :

Qu'il soit donné communication de la plainte de Chs. H. Lebrun, Ecr., et autres contre les procédés de la Société d'Agriculture du comté de Châteauguay à la dite Société, et qu'elle soit requise de communiquer à cette Chambre une liste des Membres de cette Société à l'époque de la dite Election, la Notice de la dite Election et tous autres procédés, avec leur réponse à la plainte du dit Chs. H. Lebrun et autres.

6o. La Société d'Agriculture No. 1 du comté de Drummond, prie la Chambre d'offrir dans sa Liste de Prix de cette année, les mêmes prix pour les moutons Cheviot, que ceux offerts pour les moutons South-Down.